



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
30 novembre 2022  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2023**  
30 janvier-3 février 2023, New York  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour le Royaume  
du Maroc (2023-2027)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	4
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	10
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme . . . . .	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Maroc (2023-2027) . . . . .	13



## I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Royaume du Maroc est un pays à revenu intermédiaire inférieur qui compte 36,91 millions d'habitants<sup>1</sup>. Depuis le milieu des années 1990, le pays a accompli des progrès substantiels en matière de développement humain et maintenu sa croissance économique en réalisant en temps voulu des investissements publics et des réformes institutionnelles visant à réduire la pauvreté. Le Maroc continue d'avancer sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable : il a renforcé son capital physique et humain, accéléré sa transition vers un développement propre et amélioré la trajectoire de sa croissance économique au regard de l'emploi et de la réduction de la pauvreté, des inégalités sociales et territoriales et de la dépendance aux énergies fossiles<sup>2</sup>. Toutefois, ces dernières années, on a observé un ralentissement et une répartition inégale de la croissance dans le pays. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) – qui a entraîné notamment une augmentation des inégalités et une contraction du produit intérieur brut – montre encore qu'il faut adopter d'urgence un nouveau modèle de développement plus durable.

2. L'analyse commune de pays met en évidence trois principaux défis de développement que le système des Nations Unies pour le développement est bien placé pour relever au Maroc<sup>3</sup>. *Premièrement*, le Maroc doit opérer de façon inclusive et durable sa transition d'une économie agricole vers une économie de services, ce qui implique de gagner en productivité et en compétitivité tout en gérant durablement les ressources naturelles du pays. D'une part, les changements climatiques entraînent une réorientation vers des secteurs agricoles à plus forte valeur ajoutée ; d'autre part, l'économie ne parvient pas à suivre le rythme de la dynamique démographique actuelle et à faire une place à toutes les personnes qui entrent sur le marché du travail, en particulier parmi les jeunes et les femmes. *Deuxièmement*, il faut réduire les inégalités et renforcer l'inclusion sociale, en particulier parce que la pandémie de COVID-19 a accentué les inégalités liées au genre et les disparités entre villes et campagnes. Le niveau de pauvreté (2,5 %) est considéré comme faible<sup>4</sup>, mais les hommes sont plus susceptibles d'avoir un emploi que les femmes ; en 2021, le taux de chômage a atteint 12,3 % au niveau national : il s'élevait à 16,8 % parmi les femmes et à 10,9 % parmi les hommes<sup>5</sup>. *Troisièmement*, il faut œuvrer pour donner corps aux possibilités créées par la Constitution de 2011 en matière de renforcement des capacités et de l'efficacité de la gouvernance et faire progresser ainsi la réalisation des objectifs de développement national. Des progrès ont été enregistrés grâce aux réformes institutionnelles et à l'adoption de nouvelles lois et stratégies nationales, mais ils pourraient s'accélérer<sup>6</sup> si la cohérence des politiques était renforcée et si les nouvelles politiques s'appuyaient davantage sur des éléments concrets.

3. Le Nouveau modèle de développement, publié en juin 2021, présente la vision socioéconomique du pays sur quinze ans, qui est axée sur les priorités suivantes : a) la mise en œuvre de réformes structurelles destinées à stimuler la compétitivité du secteur privé ; b) l'amélioration de la qualité des services d'éducation et de santé ; c) l'élargissement du processus de décentralisation ; d) la préservation des ressources naturelles. Le Gouvernement a aligné son programme de coalition sur le Nouveau modèle de développement, en fixant quatre principaux objectifs : a) transformer

<sup>1</sup> Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde, 2020.

<sup>2</sup> Deuxième examen national volontaire de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, rapport national 2020.

<sup>3</sup> Analyse commune de pays, Maroc. Système des Nations Unies au Maroc, 2022.

<sup>4</sup> Haut-Commissariat au Plan, 2020.

<sup>5</sup> Haut-Commissariat au Plan, 2020.

<sup>6</sup> Examen périodique universel.

l'économie ; b) renforcer le capital humain ; c) promouvoir l'inclusion ; d) favoriser l'essor de territoires résilients et durables.

4. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2027) présente les priorités stratégiques des entités des Nations Unies, arrêtées conjointement avec le Gouvernement, à l'appui des politiques et initiatives nationales. Ainsi, les quatre réalisations définies dans le Plan-cadre illustrent les principales priorités stratégiques, à savoir : a) la transformation inclusive de l'économie et la durabilité ; b) le développement du capital humain ; c) l'inclusion et la protection sociale ; d) la gouvernance, la résilience et le développement local.

5. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) contribue à l'action menée au plan national en ce qui concerne l'harmonisation des politiques publiques et la gouvernance démocratique, la protection de l'environnement et l'action climatique, le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable et la communication d'informations en la matière, les droits humains et la réduction des inégalités, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), entre autres. Le PNUD contribuera davantage à la réalisation du Plan-cadre en mettant l'accent sur l'intégration des objectifs de développement durable et en collaborant aux activités programmatiques et opérationnelles et aux activités de communication des autres entités des Nations Unies. Dans ce contexte, il œuvrera à la réalisation des objectifs nationaux et du Nouveau modèle de développement en apportant une aide directe et substantielle dans trois des quatre domaines prioritaires du Plan-cadre au moyen des trois *leviers stratégiques* suivants :

a) la *numérisation* des services publics pour en faciliter l'accès dans différents secteurs ;

b) le renforcement d'un environnement (écosystème) propice à l'*innovation* qui favorise la modernisation des secteurs de la fonction publique, de l'assistance sociale et des microentreprises et petites et moyennes entreprises ;

c) le *financement du développement inclusif* pour mobiliser des sources de financement internationales et nationales et les utiliser afin de progresser dans la réalisation des objectifs nationaux de développement durable et de faciliter l'accès aux ressources productives pour les groupes de population qui n'y ont qu'un accès restreint.

6. En tant qu'intégrateur au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD continuera de fournir des solutions intégrées contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable et de renforcer l'appui opérationnel apporté aux organismes résidents et non résidents. Il renforcera également les capacités de communication des entités des Nations Unies afin de sensibiliser au développement durable au moyen de plateformes numériques innovantes, comme AKID2030<sup>7</sup>, et de dialogues sur le développement.

7. L'avantage comparatif du PNUD<sup>8</sup> réside dans ses capacités programmatiques et opérationnelles, sa position stratégique en tant que partenaire de développement de confiance auprès du Gouvernement et d'autres acteurs et en tant que pivot au sein de l'équipe de pays des Nations Unies pour un développement à dimension humaine et un changement en profondeur, sa présence sur le terrain et son accès aux groupes

<sup>7</sup> AKID2030 est une initiative visant à inciter la population à participer à l'action menée par le Maroc face à la pandémie de COVID-19 ([www.akid2030.com](http://www.akid2030.com)).

<sup>8</sup> Évaluation indépendante finale du programme de pays du PNUD, 2017-2021.

cibles. Le Programme tire parti de ces avantages aux fins suivantes : promouvoir un dialogue et une coordination multipartites et axés sur les problèmes à traiter ; faciliter la participation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées dans les zones rurales de l'est, du nord et du sud du Maroc ; tester des approches innovantes, notamment dans son laboratoire d'accélération ; établir des partenariats à valeur ajoutée, en particulier avec le secteur privé, la société civile et le monde universitaire. Ainsi, le Programme a obtenu les résultats suivants : a) aide à l'autonomisation économique de 350 000 bénéficiaires (dont 40 % de femmes), qui a permis notamment la création de 15 000 emplois et l'accompagnement de 400 petites et moyennes entreprises ; b) organisation d'une série de dialogues virtuels innovants sur les principaux problèmes sociaux, économiques et environnementaux, en collaboration avec la Banque mondiale et le Policy Center for the New South ; c) collecte de plus de 150 000 dollars réalisée par des organisations de la société civile grâce au renforcement des capacités auquel a contribué la nouvelle législation sur le financement participatif.

8. Ont été intégrés dans le programme de pays les enseignements tirés<sup>9</sup> et les mesures à prendre en conséquence, à savoir : a) renforcer les stratégies relatives à l'ampleur et à la durabilité du programme ; b) resserrer encore les liens étroits de collaboration noués avec les partenaires nationaux et internationaux dans le cadre de l'élaboration de nouveaux programmes ; c) appliquer l'approche intégrée et adaptative à la programmation, en garantissant la convergence territoriale et thématique des interventions et en renforçant les synergies entre les différents portefeuilles ; d) explorer des modes de financement novateurs, notamment auprès du secteur privé et des institutions financières internationales.

## II. Priorités du programme et partenariats

9. Le programme de pays est pleinement aligné sur le Nouveau modèle de développement, le programme du Gouvernement<sup>10</sup>, le Plan-cadre de coopération, le plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il met l'accent sur une approche fondée sur les droits humains, l'équité de genre et l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté. Il s'appuie sur les résultats précédemment obtenus en matière de développement et tirera pleinement parti des capacités institutionnelles nationales, régionales et mondiales du PNUD, notamment pour favoriser la coopération Sud-Sud et triangulaire. Le programme a été conçu à partir de consultations menées auprès des parties prenantes nationales et internationales (pouvoirs publics, secteur privé, société civile et monde universitaire) dans le cadre de l'élaboration du Plan-cadre de coopération et de discussions internes au PNUD. Il s'agit de travailler en partenariat avec le Gouvernement et la communauté internationale pour favoriser la concrétisation du Nouveau modèle de développement au regard des objectifs de transformation structurelle vers une économie et une société plus inclusives, autonomes, durables et résilientes qui contribuent à élargir l'accès à la prospérité en Afrique.

10. Dans le programme, il est proposé de mettre en œuvre des activités et des projets de développement conçus pour aider le pays à parvenir à un développement inclusif et durable et à atteindre les objectifs du Nouveau modèle de développement, qui s'articulent autour de trois axes principaux. Premièrement, l'économie doit gagner en compétitivité et générer des emplois décents, en particulier pour les femmes et les

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Gouvernement marocain, Programme du gouvernement, janvier 2012 ([https://www.men.gov.ma/Documents/programme\\_gouv\\_FR.pdf](https://www.men.gov.ma/Documents/programme_gouv_FR.pdf)).

jeunes, grâce à une transformation structurelle basée sur la transition verte et un modèle de développement durable et inclusif ; cela renforcera la résilience de l'écosystème, contribuera à diversifier et décarboniser l'économie, favorisera l'esprit d'entreprise et créera davantage d'emplois (verts, qui plus est). Deuxièmement, il convient de poursuivre les efforts visant à réduire les inégalités sociales, les inégalités spatiales et les inégalités de genre. Pour cela, il faudra garantir l'égalité d'accès aux services et à la formation professionnelle afin d'ouvrir des perspectives d'emploi, en particulier pour les populations vulnérables, et de rendre les conditions de vie plus favorables dans les zones rurales et urbaines. Troisièmement, les politiques et les réformes doivent continuer de gagner en cohérence et être davantage fondées sur des éléments concrets, plus inclusives et mieux adaptées au contexte.

11. Sur la base de l'avantage comparatif du PNUD et des enseignements tirés notamment de l'évaluation indépendante du programme de pays pour 2017-2022, le nouveau programme s'appuiera sur le rôle d'intégrateur que le PNUD joue au sein de l'équipe de pays des Nations Unies pour favoriser la réflexion et la production de connaissances, notamment pour ce qui est de *renforcer le soutien stratégique apporté sur les plans politique et technique*. En mettant l'accent sur *l'innovation, la transition numérique et le financement du développement*, le PNUD pourra fournir des solutions de « nouvelle génération » (NextGen) dans les domaines traditionnels de soutien programmatique, mais aussi *investir de nouveaux domaines*. Ces nouvelles approches nécessiteront de *nouveaux partenariats stratégiques*, notamment avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et ONU-Femmes, afin d'aider le Gouvernement à mettre en place des coalitions efficaces pour opérer un changement en profondeur. Toutes ces activités s'appuieront sur des *services opérationnels renforcés* à l'intention des acteurs nationaux et des entités des Nations Unies partenaires. La coopération Sud-Sud et triangulaire continuera de faire partie intégrante du partenariat du PNUD avec le Maroc, ce qui permettra de profiter de l'expérience acquise dans des domaines tels que l'action climatique, la transition énergétique et la prévention de l'extrémisme violent, tout en s'inspirant également d'autres pays pour trouver des solutions innovantes en matière de développement.

12. Le principe consistant à ne laisser personne de côté guidera la conception et l'exécution des programmes et des projets. Dans le même esprit que le Nouveau modèle de développement, les interventions du PNUD aideront le Gouvernement à accroître la participation des jeunes, des femmes et d'autres groupes dans les sphères économique, politique et sociale en favorisant leur intégration, à en garantissant l'égalité des chances et en défendant leurs droits. Le PNUD s'attachera notamment à donner davantage de moyens aux femmes de se prendre en charge sur le plan socioéconomique en les aidant à s'insérer sur le marché du travail, à renforcer leur résilience et à être mieux représentées. Au moins 15 % du budget sera investi dans des interventions en faveur de l'égalité des genres, selon la stratégie du PNUD en la matière, et dans la promotion du label égalité des genres. Le marqueur genre sera utilisé pour surveiller les dépenses et améliorer la planification.

13. Le programme de pays sera axé sur trois domaines prioritaires du Plan-cadre de coopération : a) transformation économique inclusive et durabilité (réalisation 1) ; b) inclusion et protection sociale (réalisation 3) ; c) gouvernance, résilience et développement local (réalisation 4). Suivant une approche par portefeuille dans la mesure du possible, le PNUD s'attachera à dialoguer avec les groupes vulnérables dans le domaine de l'inclusion et de la protection sociale et à prendre leurs vues en considération pour concevoir des interventions adaptées en matière de transformation économique et de durabilité et définir le cadre de financement y relatif. De même, les interventions portant à la fois sur le domaine de l'inclusion et la protection sociale et

sur celui de la transformation économique, ainsi que le suivi des données relatives aux objectifs de développement durable, viendront guider l'élaboration des politiques et des dispositifs relevant du domaine de la gouvernance, de la résilience et du développement local, en vue d'améliorer la cohérence des politiques et la qualité des services dans les autres domaines de réalisation.

### **Priorité 1 : transformation économique inclusive et durabilité**

14. L'offre du PNUD dans ce domaine contribuera à la réalisation des objectifs nationaux relevant des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 17 et à la mise en œuvre de ses solutions types 3, 4, 5 et 6.

15. Dans ce domaine, la contribution du PNUD au Plan-cadre de coopération sera axée sur le renforcement de l'esprit d'entreprise et l'essor d'une économie circulaire, sobre en carbone et résiliente aux changements climatiques, en mettant l'accent sur la création d'emplois pour les femmes et les jeunes. Le PNUD aidera le Ministère de la transition énergétique et du développement durable ainsi que les institutions et ministères sectoriels concernés à renforcer les capacités nationales en vue d'engager la transition vers des énergies propres et des pratiques respectueuses de l'environnement. Il lancera un programme phare d'urbanisation durable axé sur la planification innovante, les infrastructures urbaines intelligentes et économes en énergie, la mobilité durable et les initiatives d'économie verte ou circulaire, en commençant par Marrakech à titre expérimental. Ce programme encouragera les pratiques sobres en carbone, écologiques, durables et inclusives dans les secteurs économiques clés et favorisera l'intégrité des entreprises, en synergie avec les interventions relevant de la priorité 3. La coopération Sud-Sud et triangulaire sera un moyen essentiel de partage des connaissances sur les bonnes pratiques et les nouvelles approches.

16. Les interventions du PNUD favorables à la conservation et à la valorisation de la biodiversité et des écosystèmes et à la gestion durable des ressources naturelles ouvriront de nouveaux débouchés dans l'économie verte et bleue, notamment en ce qui concerne l'entrepreneuriat vert et la création d'emplois, y compris pour les jeunes et les femmes, dans le secteur du tourisme. À cet égard, le PNUD appuiera des politiques et des stratégies durables qui promeuvent la transition écologique et la richesse culturelle et patrimoniale du pays (en synergie avec la priorité 2).

17. Dans l'esprit de l'appel formulé dans le Nouveau modèle de développement qui vise à faire de l'économie sociale un pilier du développement, le PNUD mettra à profit l'expérience acquise dans l'accompagnement de coopératives dirigées par des femmes pour faciliter le transfert de connaissances, transposer les initiatives pilotes à une plus grande échelle et tirer parti des possibilités offertes par l'économie solidaire en matière de création d'emplois et d'autonomisation économique des groupes vulnérables. Les données tenant compte de la dimension de genre qui seront collectées grâce aux technologies numériques et aux technologies à rendement énergétique élevé viendront enrichir les connaissances et guider la programmation et, par conséquent, éclairer le dialogue sur les politiques nationales et la prise de décision. Des méthodes permettant de mesurer la contribution de l'économie sociale et solidaire au développement économique inclusif seront proposées.

18. Le PNUD soutiendra les initiatives du Gouvernement et les programmes conjoints – tels que le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, fruit d'une collaboration avec l'OIT, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'ONUDI et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) – qui visent à renforcer les synergies et les complémentarités avec différentes entités des Nations Unies.

**Priorité 2 : inclusion et protection sociale**

19. L'offre du PNUD dans ce domaine contribuera à la réalisation des objectifs nationaux relevant des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5, 7, 8, 10, 11 et 17 et à la mise en œuvre de ses solutions types 1, 3 et 6.

20. Dans ce domaine, la contribution du PNUD au Plan-cadre de coopération sera largement axée sur l'inclusion et complétera l'action menée par les autres partenaires (Banque mondiale, UNICEF) sur les questions de protection sociale. Le PNUD continuera d'appuyer les activités du Haut-Commissariat au Plan, dont les rapports nationaux et régionaux sur le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable permettront d'élaborer des approches programmatiques intégrées et des solutions de développement inclusives pour sortir de la pandémie de COVID-19 et cibler les personnes laissées pour compte ou risquant de l'être. Cela contribuera aux travaux de la commission interministérielle chargée de coordonner les objectifs de développement durable avec des données factuelles.

21. Le PNUD continuera également d'appuyer les activités de l'Observatoire national du développement humain, qui procède à des évaluations des politiques publiques de développement humain (y compris des évaluations territorialisées) et de promouvoir l'évaluation comme moyen de renforcer ces politiques, pour rendre plus efficace la gestion des programmes correspondants.

22. Le PNUD renforcera son portefeuille consacré à la jeunesse pour aider le Gouvernement en déterminant les aptitudes et compétences qui, à l'avenir, favoriseront l'insertion professionnelle et l'esprit d'entreprise, notamment pour les jeunes et les femmes, entre autres groupes. Avec le soutien du Partenariat danois consacré aux États arabes et d'autres parties prenantes, le PNUD appuiera l'action menée par le Gouvernement pour constituer un environnement favorable à la création d'emplois et un accélérateur de petites et moyennes entreprises qui procurera aux jeunes de nouveaux débouchés dans le cadre des objectifs de développement durable. Le PNUD collaborera également avec l'OIT et ONU-Femmes pour aider le Gouvernement à éliminer les barrières à la participation et à l'inclusion socioéconomique, dans le cadre de ses interventions relevant de la priorité 1, en lien avec l'économie verte et inclusive. Les programmes existants en matière d'éducation civique dans les écoles seront étendus afin de favoriser la cohésion sociale et de renforcer la résilience des jeunes vis-à-vis de la radicalisation.

23. Des partenariats avec les institutions et administrations chargées du développement régional permettront de soutenir les écosystèmes entrepreneuriaux locaux et l'économie sociale et solidaire, en synergie avec l'action menée au titre de la priorité 1. Les principales chaînes de valeur locales (concernant les produits locaux et artisanaux, par exemple) seront renforcées, et les projets pilotes seront étendus afin de favoriser l'augmentation des revenus des producteurs locaux et une appropriation plus équilibrée de la valeur ajoutée. Une approche intégrée permettra de remédier simultanément aux carences décelées dans les capacités structurelles, la productivité et la compétitivité, afin de favoriser une meilleure intégration des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, notamment des coopératives dirigées par des femmes, dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales. Le PNUD appuiera l'action menée par le Gouvernement pour faciliter la coopération entre les entreprises, les institutions publiques et les collectivités locales concernées par la fourniture de services d'appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises. En s'appuyant sur ses partenariats avec le Ministère des finances, la Banque centrale du Maroc et d'autres parties prenantes, le PNUD soutiendra l'inclusion financière et promouvra les solutions numériques afin de développer le potentiel économique. Il contribuera à renforcer l'écosystème entrepreneurial en aidant les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises

sociales à adopter des modèles d'entreprise innovants qui créent des emplois verts, en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, notamment les migrants (en synergie avec les priorités 1 et 3).

24. Dans le cadre de sa stratégie consistant à ne laisser personne de côté, le PNUD mettra l'accent sur la corrélation entre pauvreté et environnement en continuant d'aider le Ministère de l'habitat à offrir des conditions de logement et de vie décentes aux populations rurales des ksours et des kasbahs (constructions traditionnelles en terre) du sud du pays. Avec le soutien du PNUD et sur la base des enseignements tirés d'un projet pilote englobant 16 ksours et kasbahs, le Maroc a récemment lancé la stratégie intégrée de valorisation durable des ksours et kasbahs à l'horizon 2026. Agissant en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, le PNUD mettra en œuvre cette stratégie en remettant en état des bâtiments sobres en énergie et résilients face aux changements climatiques (conformément à l'action menée au titre de la priorité 1), tout en améliorant l'accès aux services de base, en renforçant les capacités et en préservant un habitat ancestral qui présente une valeur culturelle et patrimoniale.

25. Avec la Délégation générale à l'administration pénitentiaire, le PNUD généralisera la possibilité pour les personnes détenues d'acquérir des compétences professionnelles et psychosociales et favorisera les partenariats avec le secteur privé pour proposer à ces personnes des activités productives visant à améliorer leurs chances de réinsertion socioéconomique après leur libération, tout en continuant d'appuyer la réforme de l'administration pénitentiaire et d'œuvrer à l'humanisation des conditions de détention (voir priorité 3). Les interventions menées avec le concours de la Rabita Mohammadia des oulémas (Ligue Mohammadia des oulémas) mettront l'accent sur la réadaptation inclusive et la déconstruction du discours extrémiste pour combattre l'extrémisme violent.

### **Priorité 3 : gouvernance, résilience et développement local**

26. L'offre du PNUD dans ce domaine contribuera à la réalisation des objectifs nationaux relevant des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 4, 5, 9, 10, 16 et 17 et à la mise en œuvre de ses solutions types 1, 2 et 6.

27. Le PNUD apportera son aide au Gouvernement dans les processus de réforme en cours, conformément au Nouveau modèle de développement, notamment pour renforcer la cohérence des politiques publiques à l'échelle nationale et infranationale et rendre l'administration publique plus performante. Il s'attachera à soutenir la réforme du secteur de la justice et à mettre en œuvre le plan d'action national pour la démocratie et les droits humains. L'accent sera mis sur l'accélération de l'évolution vers une justice à dimension humaine et sur la protection des droits humains, en particulier pour les femmes. Le PNUD aidera à renforcer l'accès à la justice et à améliorer la législation en la matière (en coordination avec la Banque mondiale et l'Union européenne). En étroite collaboration avec l'UNICEF, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU-DC) et ONU-Femmes, le PNUD appuiera la transformation numérique des institutions judiciaires à tous les niveaux, en œuvrant en partenariat avec le Ministère de la justice et le Médiateur afin que les institutions soient mieux équipées pour cerner les besoins des personnes, en particulier des femmes et des personnes vulnérables, et pour y répondre. De même, il dialoguera avec le Conseil supérieur de la magistrature, la Cour des comptes et d'autres partenaires en vue de renforcer les capacités des institutions et d'améliorer ainsi l'intégrité institutionnelle et les mécanismes de responsabilité.

28. Le PNUD s'emploiera à intégrer les approches et les indicateurs relatifs aux droits humains dans les plans de développement régionaux, à renforcer les capacités de communication institutionnelle et à soutenir les activités de plaidoyer de la société

civile. Par ailleurs, les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 ont mis en évidence l'importance de pratiques économiques responsables. Conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le PNUD étudiera les moyens de promouvoir un code de conduite responsable des entreprises en synergie avec les initiatives relevant de la priorité 1. Un projet pilote sera mis en place dans une chaîne de valeur ou un secteur économique, l'objectif étant de renforcer la responsabilisation des entreprises et de développer un modèle de croissance inclusive et équitable qui respecte les engagements internationaux en matière de droits humains.

29. En s'appuyant sur les deux précédentes phases du programme conjoint sur l'harmonisation et l'évaluation des politiques publiques, le PNUD continuera de collaborer avec les autres entités des Nations Unies pour accompagner les différents ministères dans la mise en œuvre de leurs réformes afin d'accroître la cohérence horizontale et verticale, l'efficacité et l'utilité des politiques publiques et de faire en sorte qu'elles s'inscrivent dans le droit fil du Nouveau modèle de développement. La mise au point de solutions techniques d'harmonisation des systèmes d'information nationaux et régionaux et d'innovations axées sur les données sera encouragée afin de renforcer le système statistique national, ce qui permettra l'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels.

30. Le PNUD travaillera avec les partenaires nationaux et d'autres entités des Nations Unies, sous la direction du Ministère de l'économie et des finances, pour élaborer et mettre en œuvre un cadre de financement national intégré qui soit adapté au contexte et aux priorités du pays. Il fournira au Gouvernement un outil permettant de mieux aligner les stratégies et les politiques de financement sur les priorités du Nouveau modèle de développement et les objectifs de développement durable, en s'appuyant sur l'ensemble des sources publiques et privées de financement du développement. Le PNUD réunira les parties prenantes pour évaluer les besoins et les lacunes en matière de financement et trouver des moyens d'optimiser les dépenses publiques et recenser des solutions de financement innovantes (obligations thématiques, partenariats public-privé, investissement à impact, etc.) à exploiter. Ces travaux s'appuieront sur les activités menées par le PNUD dans les trois domaines prioritaires afin d'allouer des ressources supplémentaires aux objectifs de développement nationaux qui sont sous-financés. Des partenariats avec les institutions financières internationales et le secteur privé seront recherchés afin d'appuyer l'action menée par le Gouvernement pour surmonter les obstacles au financement du développement durable et d'attirer les investissements, notamment en aidant à mettre en place des structures de gouvernance performantes pour les initiatives nationales de grande envergure (notamment avec le Ministère de l'emploi et le Ministère de l'éducation nationale).

31. Conformément à la Charte des services publics, une assistance technique sera apportée au Gouvernement pour l'aider à moderniser les procédures et formalités administratives et améliorer les services fournis à la population grâce à l'accélération de la transition numérique, en s'appuyant pour ce faire sur le partenariat engagé avec le nouveau Ministère de la transition numérique et de la réforme de l'administration. Les services publics bénéficieront également du renforcement des capacités des administrations, notamment en ce qui concerne la communication en amazigh avec les usagers ne parlant que cette langue. Ces travaux s'appuieront sur les activités du PNUD relatives à d'autres domaines prioritaires, pour cerner les besoins des utilisateurs et repérer les points de blocage en vue de concevoir des services inclusifs (voir priorité 2) et de développer l'esprit d'entreprise (voir priorité 1), et sur les bonnes pratiques issues de la coopération Sud-Sud et triangulaire. La transparence, l'intégrité et la responsabilité seront favorisées par le renforcement des capacités et

le plaidoyer visant à mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption et le plan d'action national du Partenariat pour le gouvernement ouvert.

32. Afin de favoriser l'établissement d'une gouvernance locale inclusive et le développement de territoires durables et résilients, le PNUD fournira à l'administration centrale, aux services décentralisés, aux conseils régionaux, à la société civile, au secteur privé et au monde universitaire des moyens supplémentaires et des outils pour mettre en œuvre la charte de déconcentration administrative du pays. Les élus et les cadres de l'administration territoriale amélioreront leurs capacités en matière de conception, de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation des politiques publiques et des projets de développement.

33. Avec le Ministère de l'intérieur, le PNUD aidera les collectivités locales à s'approprier la stratégie nationale de développement durable et les objectifs de développement durable, notamment en les intégrant dans les plans de développement régionaux et locaux et en élaborant des pactes d'exemplarité pour l'administration à l'échelle nationale et infranationale. Il cherchera à collaborer avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et d'autres entités des Nations Unies pour que des méthodes et des approches communes puissent être mises au point en vue de transposer la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local.

34. Sous la direction du Ministère de l'habitat et en complément du programme phare d'urbanisation durable (voir priorité 1), le PNUD contribuera à ouvrir une réflexion transversale sur les « territoires intelligents » à l'aide de son laboratoire d'accélération, et renforcera les capacités des acteurs locaux afin que ceux-ci puissent trouver des solutions inclusives et durables aux grands problèmes urbains.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

35. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

36. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

37. Le PNUD et la Direction de la coopération multilatérale et des affaires économiques internationales du Ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger (en tant que coordinateur national) mettront en place, début 2023, un comité de coordination qui se réunira au moins une fois par an pour examiner et guider les activités prévues dans le programme. Les partenariats avec les autorités nationales et infranationales seront encore renforcés, compte tenu de la part considérable que l'État apporte au financement du programme. Des partenariats avec d'autres entités des Nations Unies, la société civile, le secteur

privé et les institutions financières seront recherchés pour maximiser la complémentarité et élargir la base de financement.

38. Les stratégies de sortie, de transposition et de durabilité des programmes et des projets seront conçues conjointement avec les partenaires nationaux de manière à ce qu'il s'inscrivent dans la durée. Il s'agira a) de soutenir les priorités et programmes nationaux visant à maximiser la durabilité et b) en cas d'élargissement ou de sortie, d'élaborer des plans d'action afin de trouver le personnel et les ressources nécessaires pour mener à bien les activités. Des instruments programmatiques novateurs, tels que le dispositif de mobilisation, et des instruments de programmation conjointe seront déployés et une approche par portefeuille sera appliquée, dans la mesure du possible, pour favoriser l'agilité et l'adaptation face aux aléas.

39. Le contexte international actuel fait peser des menaces supplémentaires sur la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en énergie et l'accès au financement, ce qui accroît les risques que le développement national soit mis à mal. Sachant qu'il bénéficiera de la participation et du soutien des parties prenantes, le programme de pays aura pour objectif de renforcer la résilience, notamment en favorisant une transition juste et verte, et d'aligner le financement sur les priorités de développement. Le programme est financé à hauteur d'environ 70 % au moyen de ressources nationales, qui pourraient diminuer en raison des politiques d'austérité du Gouvernement et de la nécessité éventuelle de réaffecter des ressources pour faire face aux chocs, au détriment des priorités de développement. Dans ce cas, un « plan B » est prévu : une évaluation de l'importance du programme, guidée par le principe consistant à ne laisser personne de côté, sera menée avec les partenaires pour déterminer conjointement les initiatives prioritaires qui doivent être maintenues et les modalités de gestion et de financement y relatives.

40. Si la situation en matière de développement ou les ressources de financement évoluent, le programme de pays sera révisé en ajustant la théorie du changement, en maximisant les synergies, en affinant les interventions de développement et en sélectionnant les modalités permettant une mise en œuvre rapide. Le bureau de pays examinera ses processus opérationnels de sorte à adapter la dotation en moyens et en effectifs, qui seront complétés par des Volontaires des Nations Unies, selon les besoins.

41. Le PNUD ajustera ses normes sociales et environnementales et son mécanisme de responsabilité et appliquera sa politique de gestion du risque institutionnel afin d'améliorer la qualité du programme. En outre, il procédera à un contrôle de la qualité et à l'estimation des risques tout au long du cycle de programmation.

#### **IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme**

42. Le cadre de suivi et d'évaluation du programme de pays est aligné sur le Plan-cadre de coopération, le plan stratégique du PNUD (2022-2025) et les objectifs de développement durable. Le PNUD contribuera aux travaux du groupe de suivi et d'évaluation du programme de l'équipe de pays des Nations Unies afin de faciliter la coordination et l'harmonisation de la gestion axée sur les résultats. Les sources nationales seront complétées par des sources internationales et, là où les données ne permettent pas d'élaborer des indicateurs directs, des indicateurs indirects seront utilisés pour évaluer l'incidence du programme.

43. Afin d'améliorer les pratiques de suivi et d'évaluation, le PNUD effectuera les activités suivantes : a) il affectera à chaque projet des crédits pour la collecte de données, le suivi et les évaluations ; b) il examinera les résultats par stratégie et par portefeuille ; c) il mènera des études, des visites sur le terrain, des entretiens semi-

structurés et des groupes de discussion ; d) il s'appuiera sur les laboratoires de données pour améliorer la désagrégation des données locales collectées et des résultats examinés dans le cadre du suivi ; e) il procédera régulièrement à des évaluations, notamment à des évaluations thématiques, en collaboration avec les partenaires nationaux et autres, afin de générer des connaissances et de guider la programmation ; g) il cherchera à nouer avec les institutions académiques des partenariats sur des techniques innovantes de suivi et d'évaluation.

44. Un plan de recherche pluriannuel visant à renforcer le rôle de leader stratégique du PNUD sera mis en œuvre avec des partenaires afin de coproduire des notes d'orientation et des documents de travail. Au moins 3 % du budget du programme sera consacré au suivi, à l'évaluation et à la communication des résultats.

45. En partenariat avec d'autres entités des Nations Unies et des institutions générant des données, notamment le Haut-Commissariat au Plan et l'Observatoire national du développement humain, le PNUD contribuera à améliorer les capacités nationales de suivi et de communication des résultats relatifs aux objectifs de développement durable grâce aux systèmes de données nationaux et à harmoniser horizontalement et verticalement ces systèmes.

46. Le plan de suivi et d'évaluation met l'accent sur le suivi, l'évaluation et l'interprétation des résultats obtenus et des changements survenus, notamment dans les politiques publiques, et les relie aux interventions pour guider le suivi, l'élargissement et l'ajustement du programme.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Maroc (2023-2027)

**Priorité ou objectif du pays** : transformer l'économie (objectifs 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 17).

**Réalisation énoncée dans le plan-cadre de coopération** : l'économie marocaine est compétitive, inclusive et génératrice d'emplois décents, en particulier pour les femmes et les jeunes, grâce à une transformation structurelle basée sur le développement durable et la résilience, notamment la résilience climatique.

**Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation 1)** : accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<b>Produit 1.1 : renforcement des capacités nationales et élaboration de solutions innovantes pour opérer une transition économique et énergétique inclusive, axée sur les questions de genre, verte, circulaire et sobre en carbone.</b>	Ministère de la transition énergétique et du développement durable, Ministère de l'industrie et du commerce, Ministère du tourisme	Ressources ordinaires : 300 000 dollars Autres ressources : 12 000 000 dollars
		1.1.1. Nombre de mesures soutenues par le PNUD pour permettre l'amélioration et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) Niveau de référence (2022) : 3 Niveau cible : 8 Source des données (fréquence de la collecte) : rapports de projet, produits de suivi, notification et vérification et rapports sur les CDN (annuelle)	Département du développement durable  Banque centrale	Sous-total : 12 300 000 dollars
		1.1.2. Nombre de personnes ayant bénéficié de services d'énergie propre, abordable et durable (indicateur 5.1.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 928 850 personnes (50 % de femmes et 50 % d'hommes) Source des données (fréquence de la collecte) : rapports de projet (annuelle)	Agence de développement numérique  Secteur privé	
		1.1.3. Quantité d'énergie économisée (MWh) (indicateur 5.2.2 du cadre intégré) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 116 493 MWh (économies d'énergie directes) Source des données (fréquence de la collecte) : audit énergétique (annuelle)	Entités des Nations Unies Coopération financière internationale Banque européenne d'investissement Banque islamique de développement Banque africaine de développement Universités, organisations de la société civile	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>1.1.4. Émissions de gaz à effet de serre évitées (en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)            Niveau de référence (2022) : 0            Niveau cible : 900 000 tCO<sub>2</sub>e (émissions directes)            Source des données (fréquence de la collecte) : audit énergétique (annuelle)</p>		
		<p>1.1.5. Nombre de plans d'action intégrant la durabilité urbaine et fondés sur des données factuelles            Niveau de référence (2022) : 0            Niveau cible : 3            Source des données (fréquence de la collecte) : plans d'action et rapports de projet (annuelle)</p>		
		<p><b>Produit 1.2 : promotion d'un environnement favorable et de solutions et pratiques inclusives qui favorisent la conservation de la biodiversité et des écosystèmes et la gestion durable des ressources naturelles, en tenant compte des effets des changements climatiques.</b></p>		<p>Ressources ordinaires : 250 000 dollars            Autres ressources : 5 000 000 dollars</p>
		<p>1.2.1. Nombre de nouveaux dispositifs (stratégies, plans et cadres réglementaires) favorisant la préservation et la conservation de la biodiversité et des écosystèmes            Niveau de référence (2022) : 0            Niveau cible : 3            Source des données (fréquence de la collecte) : bulletin officiel (annuelle)</p>		<p>Sous-total : 5 250 000 dollars</p>
		<p>1.2.2. Nombre d'hectares/d'espèces conservés et gérés dans le cadre d'un régime d'exploitation durable et de conservation des ressources, d'accès à celles-ci et de partage des avantages issus de leur exploitation            Niveau de référence (2022) : 0 hectare et 0 espèce            Niveau cible : 46 000 hectares et 2 espèces            Source des données (fréquence de la collecte) : rapports de projet (annuelle)</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>1.2.3. Nombre de personnes bénéficiant directement d'initiatives visant à protéger la nature et à promouvoir l'utilisation durable des ressources (indicateur 4.1.1 du cadre intégré)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 3 000 (dont 50 % de femmes)</p> <p>Source des données (fréquence de la collecte) : rapports de projet (annuelle)</p>		
		<p>1.2.4. Nombre d'organisations de la société civile recevant un appui dans le cadre de la mise en œuvre au niveau local des interventions en faveur d'initiatives durables</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible : 25 (dont 8 organisations dirigées par des femmes)</p> <p>Source des données (fréquence de la collecte) : rapports de projet (annuelle)</p>		

**Priorité ou objectif du pays** : promouvoir l'inclusion (objectifs 5, 8, 10 et 17).

**Réalisation énoncée dans le plan-cadre de coopération** : la protection sociale est universelle et pérenne, et les inégalités sociales, les inégalités aux niveaux local et régional et les inégalités de genre sont réduites en vue de ne laisser personne de côté.

**Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation 2)** : ne laisser personne de côté, suivant une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains.

**Produit 2.1 : les populations vulnérables des zones défavorisées, en particulier les femmes et les jeunes, bénéficient de meilleures possibilités de revenus, d'un accès équitable aux services de base et d'un environnement naturel durable.**

2.1.1. Nombre de régions ou de communes pour lesquelles des systèmes informatiques permettent de recueillir des données ventilées et axées sur le genre pour :

a) mesurer l'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable

Niveau de référence (2022) : 3 régions

Niveau cible : 6 régions

Source des données (fréquence de la collecte) : HCP et délégations régionales (annuelle)

Agences de développement régional,  
Ministère de l'habitat, Ministère des finances

Délégation générale à l'administration pénitentiaire

Haut-Commissariat au Plan (HCP)

Observatoire national du développement humain (ONDH)

Ressources ordinaires :  
350 000 dollars

Autres ressources :  
20 000 000 dollars

Sous-total :  
20 350 000 dollars

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>b) mesurer les progrès accomplis en matière de politiques publiques sociales            Niveau de référence (2022) : 0            Niveau cible : 10 communes            Source des données (fréquence de la collecte) : système informatique de l'ONDH (annuelle)</p>	<p>Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus,            Rabita Mohammadia des oulémas</p>	
		<p>2.1.2. Nombre de solutions innovantes adoptées par les partenaires du programme, qui ont élargi les possibilités d'action et d'amélioration (indicateur E2.2 du cadre intégré)            Niveau de référence (2022) : 0            Niveau cible : 10            Source des données (fréquence de la collecte) : laboratoire d'accélération (annuelle)</p>	<p>Partenariat danois consacré aux États arabes             Banque centrale             Banque mondiale             Entités des Nations Unies</p>	
		<p>2.1.3. Nombre de microentreprises, de petites et moyennes entreprises et de coopératives recevant un appui pour être plus compétitives et productives            Niveau de référence (2022) : 0            Niveau cible : 100 (dont 50 entités dirigées par des femmes)            Source des données (fréquence de la collecte) : rapports de projet (annuelle)</p>	<p>Universités, organisations de la société civile</p>	
		<p>2.1.4. Nombre de nouveaux emplois créés, par sexe            Niveau de référence (2022) : 0            Niveau cible : 600 (dont 30 % d'emplois occupés par des femmes)            Source des données (fréquence de la collecte) : rapports de projet (annuelle)</p>		
		<p>2.1.5. Nombre de personnes ayant accès aux services de base et à de meilleurs moyens de subsistance            Niveau de référence (2022) : 0            Niveau cible : 30 000 (dont 50 % de femmes)            Source des données (fréquence de la collecte) : rapports de projet (annuelle)</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>2.1.6. Nombre d'organisations de la société civile recevant un appui dans le cadre de la mise en œuvre des interventions locales en faveur des populations vulnérables</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible : 50 (dont 15 organisations dirigées par des femmes)</p> <p>Source des données (fréquence de la collecte) : rapports de projet (annuelle)</p>		
		<p>2.1.7. Nombre de nouvelles activités de prévention de l'extrémisme violent</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible : 20</p> <p>Source des données (fréquence de la collecte) : rapports d'activité (annuelle)</p>		
		<p>2.1.8. Nombre de personnes en situation de vulnérabilité recevant un appui destiné à renforcer leur résilience (personnes en situation de handicap et personnes détenues).</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible : 2 000 (dont 20 % de femmes)</p> <p>Source des données (fréquence de la collecte) : rapports d'activité (annuelle)</p>		
		<p>2.1.9. Nombre d'emplois directs verts créés</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible : 100 (dont 70 % de jeunes et 40 % de femmes)</p> <p>Source des données (fréquence de la collecte) : rapports d'activité (annuelle)</p>		

**Priorité ou objectif du pays** : favoriser l'essor de territoires résilients et durables (objectifs 4, 5, 9, 10, 16 et 17).

**Réalisation énoncée dans le plan-cadre de coopération** : les politiques publiques sont efficaces, inclusives, territorialisées et fondées sur des données factuelles intégrant le développement durable.

**Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation 1)** : accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique.

**Produit 3.1 : consolidation des institutions nationales et du cadre juridique en faveur de la démocratie, des droits humains et de la justice, dans le respect de la Constitution marocaine et des normes et engagements internationaux.**

Ministère de la justice, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de la transition numérique et de la réforme de

Ressources ordinaires : 350 000 dollars  
Autres ressources : 12 500 000 dollars

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>3.1.1. Nombre de parties prenantes ayant la capacité de contribuer au respect des obligations en matière de droits humains ratifiées aux niveaux national et international (état de droit et justice ; droits humains) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 10 Source des données (fréquence de la collecte) : rapports de projet (annuelle)</p>	<p>l'administration, Ministère de l'emploi, Ministère de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques, Ministère de l'éducation et Médiateur</p>	<p>Sous-total : 12 850 000 dollars</p>
		<p>3.1.2. Nombre d'initiatives et de mécanismes promouvant le système national d'information pour suivre le développement humain et l'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable Niveau de référence (2022) : 6 Niveau cible : 15 Source des données (fréquence de la collecte) : rapports, systèmes informatiques et sites Web de l'ONDH, du HCP et du Ministère de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques (annuelle)</p>	<p>HCP ONDH  Délégation interministérielle aux droits de l'homme Entités des Nations Unies Banque mondiale Union européenne Universités, organisations de la société civile, secteur privé</p>	
		<p>3.1.3. Nombre de bénéficiaires du renforcement des capacités sur les principes des droits humains, de la justice et de la démocratie Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 2000 (dont 30 % au niveau national, 70 % au niveau territorial et 50 % de femmes) Source des données (fréquence de la collecte) : rapports d'activité (annuelle)</p>		
		<p><b>Produit 3.2 : renforcement des institutions aux niveaux national et local en vue de fournir à la population des services publics de qualité, durables, réactifs, efficaces, transparents, inclusifs et accessibles, en tenant compte des besoins particuliers des groupes vulnérables, notamment des jeunes, des femmes, des migrants et des personnes handicapées.</b></p>		<p>Ressources ordinaires : 300 000 dollars  Autres ressources : 23 000 000 dollars  Sous-total : 23 300 000 dollars</p>
		<p>3.2.1. Nombre de nouvelles mesures visant à renforcer la responsabilité, à prévenir et à atténuer les risques de corruption</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>et à intégrer la lutte contre la corruption dans la gestion des fonds publics, la prestation de services et d'autres secteurs, a) au niveau national et b) au niveau sectoriel (indicateur 2.1.1 du cadre intégré)</p> <p>Au niveau national : Niveau de référence (2022) : 6 Niveau cible : 10</p> <p>Au niveau sectoriel : Niveau de référence (2022) : 4 Niveau cible : 9 Source des données (fréquence de la collecte) : rapports de projet (annuelle)</p> <p>3.2.2. Nombre de procédures administratives dématérialisées Niveau de référence (2022) : 92 Niveau cible : 200 Source des données (fréquence de la collecte) : examens annuels (annuelle)</p> <p>3.2.3. Nombre de stratégies innovantes adoptées par les partenaires nationaux en matière de financement relatif aux objectifs de développement durable Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2027) : 3 Source des données (fréquence de la collecte) : rapports sur le cadre de financement national intégré (annuelle)</p>		
		<p><b>Produit 3.3 : les autorités et acteurs nationaux et locaux sont dotés des moyens et outils nécessaires pour mettre en œuvre la charte de régionalisation avancée et de déconcentration et renforcer la gouvernance locale inclusive et l'essor de territoires durables et résilients.</b></p>		<p>Ressources ordinaires : 555 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 7 500 000 dollars</p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		<p>3.3.1. Nombre d'administrations régionales ayant élaboré un pacte d'exemplarité</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible : 3</p> <p>Source des données (fréquence de la collecte) : texte du pacte et site Web du Ministère de l'intérieur (annuelle)</p>		<p>Sous-total : 8 055 000 dollars</p> <p><b>Total : 82 105 000 dollars</b></p> <p><b>Ressources ordinaires : 2 105 000 dollars</b></p> <p><b>Autres ressources : 80 000 000 dollars</b></p>
		<p>3.3.2. Nombre de bénéficiaires d'activités de renforcement des capacités (formation et sensibilisation) en faveur de l'accélération du processus de régionalisation avancée et de déconcentration, par type d'acteur</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible : 200</p> <p>Source des données (fréquence de la collecte) : examens annuels (annuelle)</p>		